

# Le Bois Du Barde à Mellionnec veut devenir un bien commun

*L'Eco-domaine du Bois du Barde, fondé à Mellionnec par Gilles et Anne-Laure Nicolas, poursuit sa campagne de financement afin de faire racheter le foncier par un fonds de dotation. L'objectif est de pérenniser le projet et de faire des terres « un bien commun ».*

L'éco-domaine du Bois du Barde, basé à Mellionnec (22) dans le Kreiz Breizh, a été initié par Gilles et Anne-Laure Nicolas, en 2011. Au fil des années, le lieu est devenu un PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) qui concentre plusieurs activités : de l'accueil touristique avec un camping éco-labellisé, une ferme pédagogique avec de l'accueil de groupes d'enfants pour des séjours en français ou breton, une ferme en arboriculture bio avec des pommes à cidre et de la sève de bouleau...et aussi un lieu dans lequel sont organisés des événements tels que des fest-noz, des rencontres autour de l'écologie profonde et de la permaculture humaine...Des formations et autres ateliers sont aussi proposés.

Depuis l'année dernière, Le Bois du Barde est aussi devenu un « tiers-lieu nourricier » avec la création d'un jardin de Cocagne, et l'accompagnement à la création de jardin coopératifs dans le Centre Ouest Bretagne (projet Coopératerre). C'est aussi un « tiers-lieu apprenant », qui accueille des formation à l'entreprenariat dans l'ESS, et qui a un partenariat avec l'association ATD Quart Monde pour vulgariser les transitions et les rendre accessible à tout public.

Afin de pérenniser le projet, lutter contre la spéculation, et faire des terres un bien commun, le Bois du Barde lance une campagne pour sanctuariser le domaine. « Depuis quelques années, nous cherchons à préserver et inscrire dans le temps

long ce projet. Nous pensons comme le dit si bien Terres de Liens que la Terre devrait être un bien commun, au même titre que l'air et l'eau. De ce fait, elle devrait être régie par un droit qui en empêche la destruction et permet d'en partager l'accès de manière démocratique. », explique l'éco-domaine.

Une collecte financière est lancée, en passant par la plateforme Fraternité pour Demain, qui est aussi un fonds de dotation. Celui-ci propose d'acquérir le domaine, et de pérenniser l'usage via un bail emphytéotique de 99 ans signé avec l'association PTCE Eco-Domaine le Bois du Barde, qui doit s'engager sur des Obligations Réelles Environnementales (ORE). 275 000 euros sont ainsi recherchés.

Pour participer au projet et faire un don, rendez-vous ici : <https://fraternitepourdemain.org/projets/le-bois-du-barde/>